

LA NATION ENTRE IDENTITÉ ET ALTÉRITÉ

FRAGMENTS DE L'IDENTITÉ NATIONALE

PAR

Yves DÉLOYE

*Maître de Conférences à l'Université Paris I
Centre de recherches politiques de la Sorbonne*

La question de l'identité nationale est fortement présente dans le discours politique. La principale difficulté à en parler provient du statut accordé à l'expression. Souvent suspectée de désigner une substance dont certains acteurs déclarent détenir l'exclusivité, son appréhension scientifique reste entravée par les usages sémantiques hérités de l'histoire. Ceux-ci entretiennent délibérément une confusion entre les questions d'origine ou de provenance et les questions de vérité ou de validité. Cet essentialisme érige en axiome ce qui précisément fait problème : la définition et la reproduction dans le temps de l'identité nationale. En refusant de l'envisager comme une essence immuable, il nous semble plus juste de considérer avec Otto Bauer que "*n'étant rien qu'une condensation de l'histoire, changeant d'une heure à l'autre et avec chaque nouvel incident que vit la nation, [le caractère ou l'identité national(e)] est modifiable comme l'événement même qu'il [elle] reflète*"¹. Loin d'être une donnée s'imposant aux acteurs sociaux, l'identité nationale constitue au contraire l'enjeu d'un conflit entre ceux qui entendent concurremment en déterminer le fondement et le contenu. "*Reflet des luttes historiques*"², l'identité nationale résulte d'un travail de construction sociale

1. Bauer (O.), "Le concept de nation" (1907), in Haupt (G.), Lowy (M.), Weill (C.), *Les marxistes et la question nationale 1848-1914*, Paris, François Maspero, 1974, p. 249.

2. *Ibid.*, p. 256.

qu'il convient de comprendre à la fois dans son élaboration stratégique et dans sa dimension culturelle³. Cet effort de construction de l'objet est la condition pour éviter de redoubler les polémiques politiciennes qui réussissent souvent à imposer leur façon d'envisager la question nationale. Pour tenter de rompre avec ce discours, il importe de réaliser, tout d'abord, ce qui se joue dans la notion même d'identité nationale : c'est-à-dire préciser le statut théorique du concept et, ainsi, éviter de prendre comme données des objets pré-construits par et dans le langage commun. Il sera possible, ensuite, d'analyser à grands traits certains épisodes de la lutte politique qui occupent ceux qui entendent imposer un contenu à l'identité nationale française.

L'IDENTITÉ NATIONALE PRISE AUX MOTS

Les mots (en l'occurrence identité et nationale) ne s'avèrent pas simplement les éléments d'un code linguistique mais constituent également les résultantes d'un emploi devenu courant. Il convient alors de comprendre ce qu'engage l'usage de ces mots et l'alliance opérée par le langage usuel entre le substantif "identité" et l'adjectif "national". Les principaux dictionnaires d'histoire de la langue française⁴ établissent la polysémie relativement importante de la notion d'identité nationale. Polysémie qui explique le flou qui entoure encore aujourd'hui l'emploi de cette expression. Le signifiant "identité" renvoie à deux idées. Dans un premier usage, le substantif est employé comme synonyme de ce qui est ou rend identique. Il s'agit du "caractère de deux ou plusieurs êtres identiques"⁵ [sens A]. Dans un autre emploi, le mot signifie le "caractère de ce qui demeure identique ou égal à soi-même dans le temps"⁶ [sens A']. La similitude d'un côté, la permanence de l'autre. Bien que proches, ces deux significations mettent l'accent sur des dimensions différentes. Alors que la première signification renvoie au caractère qui permet d'identifier un individu à un autre (et, par là même, à la question de la construction sociale de l'identité qui vise à représenter un groupe comme homogène, i.e., identique et identifiable), la seconde privilégie l'enracinement temporel du caractère (i.e., sa reproduction à l'identique dans le temps). La tension entre un principe de coïncidence et un principe de permanence se retrouve dans toutes les réflexions sur l'identité en politique et spécifiquement dans celles consacrées à la question de l'identité nationale. Lorsque la premiè-

3. Voir sur ce point notre contribution au Colloque "la crise de l'Etat contemporain" organisé par le C.R.P. Sorbonne à Paris du 30 septembre au 2 octobre 1993 (à paraître). Un point de vue convergent se trouve dans Voutat (B.), *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*, Lausanne, Institut de Science Politique, Coll. Le livre politique (19), 1992, notamment pp. 270-289.

4. Nous avons principalement consulté deux dictionnaires : Rey (A.) (dir.), *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992 (plus loin D.H.L.F.) et le *Trésor de la langue française : Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960)* publié sous la direction de P. Imbs, puis B. Quemada, Paris, Editions du C.N.R.S., puis Gallimard, 1971-1992, (plus loin T.L.F.).

5. T.L.F., tome 9, p. 1083.

6. *Idem*.

re acception est retenue, on privilégie le processus qui tend à identifier, à établir la similitude entre deux individus. Lorsqu'on s'oriente vers le second sens du mot, on cherche à retenir la capacité de cette identité à perdurer sans se modifier. Dans le premier cas, on conforte une conception ouverte de l'identité nationale ; dans l'autre, c'est une conception fermée de l'identité nationale qui l'emporte. Derrière cette querelle de mots, se cache une querelle d'idées⁷. La conception ouverte véhicule l'idée selon laquelle l'identité nationale peut être acquise et non pas seulement prescrite. A l'inverse, la conception fermée traduit une définition essentialiste de l'identité nationale qui correspond alors à celle d'"une communauté de caractère, historiquement stable, association d'hommes et de femmes spécialement engagés les uns envers les autres et dotés d'un sens spécifique de leur vie commune"⁸. Sens dont la permanence constitue la dimension principale. Dans les deux cas, l'emploi du mot révèle la capacité de l'identité en question à circonscrire un ensemble d'éléments qui ne font ou ne représentent qu'une seule et même réalité.

Une polysémie semblable affecte le sens de l'adjectif "national". Dans une première acception, il correspond à ce "qui est relatif à une nation, qui appartient en propre à une nation, qui la caractérise, la distingue des autres"⁹ [sens B]. Associé au terme identité, l'adjectif renvoie à l'idée de frontière et de clôture identitaires ; et par la même, à l'aptitude de l'identité nationale à désigner un espace politique. C'est parce qu'elle se spécifie nationalement que l'identité politique établit une partition entre ceux qui détiennent le caractère national et ceux qui ne le possèdent pas. La frontière qui s'instaure dépend largement du sens attribué à l'identité nationale. Ce que le vocabulaire commun tend à naturaliser devient un problème, un enjeu de lutte entre les acteurs. Selon le contenu donné à l'expression "identité nationale", la frontière sera plus ou moins perméable, l'identité nationale sera plus ou moins inclusive¹⁰. Dans un autre sens, l'adjectif "national" connote ce "qui concerne une nation dans sa totalité". Ou encore ce "qui appartient à l'Etat, qui est géré, organisé au niveau de l'Etat"¹¹ [sens B']. Dans cet esprit, l'adjectif "national" atteste la relation privilégiée qu'entretiennent l'Etat et la Nation. Si dans le premier sens, l'adjectif "national" s'oppose au mot "étran-

7. C'est en analysant ainsi la logique argumentative du langage ordinaire que l'on peut comprendre le gouvernement des mots dénoncé aussi bien par Bacon ou Brunschvicg que par Bachelard.

8. Walzer (M.), *Spheres of Justice*, New York, Basic Books, 1983 cité par Leca (J.), "La citoyenneté entre la nation et la société civile", in Colas (D.), Emeri (C.), Zybelberg (J.) (dir.), *Citoyenneté et nationalité. Perspectives en France et au Québec*, Paris, P.U.F., Coll. Politique d'aujourd'hui, 1991, p. 493.

9. *T.L.F.*, tome 12, p. 4 et *D.H.L.F.*, tome 2, pp. 1306-1307.

10. La comparaison entre la trajectoire nationaliste française et allemande confirme cette assertion. Selon la définition de l'identité nationale retenue (artificialiste d'un côté, ethnique de l'autre), la Nation résistera plus ou moins à une "ethnisation" de sa conscience nationale. Sur ce point, voir Brubaker (R.), *Citizenship and nationhood in France and in Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1992 et "De l'immigré au citoyen. Comment le *ius soli* s'est imposé en France à la fin du XIX^e siècle", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°99, septembre 1993, pp. 3-25.

11. *Idem*.

ger" ou "international" ; il s'emploie dans le second cas contre le mot "local" ou encore "régional". Le cœur de la définition est alors moins la capacité de l'identité nationale à délimiter l'espace politique que son aptitude à promouvoir un sentiment d'appartenance exclusif qui se substitue aux appartenances primaires notamment locale et régionale. L'enjeu est ici la capacité de l'Etat-Nation à s'approprier le monopole de la formation de l'identité nationale. En réunissant les deux acceptions de l'adjectif "national", on retrouve les deux dimensions de toute entreprise nationaliste. La première dimension reflète la capacité du nationalisme à absorber les groupes primaires dont il dépolitise l'identité et, par là même, son aptitude à revendiquer la primauté de l'allégeance nationale. La seconde dimension concerne la question de la clôture de l'identité nationale qui réserve cette dernière à ceux qui sont considérés comme identiques.

Au terme de cette exploration - trop rapide - des significations sédimentées dans le langage usuel, il est possible d'identifier deux modèles sémantiques concurrents. Ces deux modèles résument les arguments, développés le plus fréquemment, lorsque la question de l'identité nationale est abordée. Le premier pose l'identité nationale dans sa longue durée et tend à privilégier la permanence et le caractère exclusif de cette identité. L'identité nationale devient ce qui se reproduit à l'identique dans le temps et assure une séparation étanche avec l'étranger [conjonction des sens A' et B]. Selon le second modèle, l'identité nationale est le résultat d'un travail historiquement et culturellement daté d'homogénéisation culturelle qui vise à rendre identique les individus. Elle s'oppose alors principalement aux identités périphériques [conjonction des sens A et B']. C'est en usant principalement de ces deux modèles argumentatifs que les acteurs sociaux intéressés cherchent à imposer une certaine définition de l'identité nationale. Le conflit qui les sépare n'est pas simplement idéologique. Il suscite aussi des mobilisations politiques dont l'histoire française offre plusieurs exemples.

LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ NATIONALE FRANÇAISE À LA FIN DU XIX^e SIECLE

En partant de nos recherches, on voudrait maintenant montrer comment s'effectue concrètement ce travail de construction de l'identité nationale. Ce faisant, on tentera d'analyser les rivalités - largement occultées par l'emploi de la langue usuelle - qui opposent ceux qui tentent de fixer le contenu de l'identité nationale¹². Ce qui fait similitude et/ou permanence est un enjeu

12. Les idéologies nationales nient bien sûr ce travail d'invention et tentent de présenter ces construits sociaux que sont les nations comme des données ethnoculturelles, comme des faits naturels et nécessaires, i. e., incontestables. Affirmer que la nation est un construit social ce n'est pas ici considérer cette dernière comme artificielle mais simplement rappeler ce qu'elle doit à l'évolution sociale et politique. On ne prétend donc pas que l'ensemble des symboles et des référents nationaux n'est qu'un instrument discrétionnairement manipulé par les élites nationalistes : c'est une contrainte autant qu'une ressource. Ainsi la sociologie historique de l'identité nationale se doit-elle de mêler la double vision d'acteurs entrepreneurs et rationnels, et de cadres sociaux (au sens de M. Halbwachs) préconstruisant ces rationalités.

dont se saisissent certains acteurs sociaux. L'inventaire de ce travail d'invention qui permet aux sociétés nationales de construire "*leurs propres représentations globales, autant d'idées-images au travers desquelles elles se donnent une identité, perçoivent leurs différences, légitiment leurs pouvoirs, élaborent des modèles formateurs pour leurs membres*"¹³ dépasse de beaucoup les limites de cet article. Deux exemples, l'un historique, l'autre contemporain vont permettre d'illustrer ce postulat.

A la fin du XIX^e siècle, la lutte qui occupe ceux qui entendent établir le contenu de l'identité nationale française prend une tournure nouvelle. Rappelons qu'à la suite de la défaite de Sedan, la querelle concernait surtout une communauté d'historiens académiques (Fustel de Coulanges, Renan...) et se développait essentiellement en rapport avec la question de l'Alsace-Lorraine. A partir des années 1880, le débat se déplace sensiblement et tend à se généraliser à des acteurs moins prestigieux. L'école - espace de socialisation civique majeur - devient le lieu privilégié où se diffusent désormais les représentations dominantes de l'identité nationale. C'est aussi l'espace qui va focaliser les conflits qui entourent la définition de cette identité dont les élites politiques républicaines estiment être les seuls porte-parole légitimes. On trouve une trace particulièrement éclairante de ces débats dans les manuels scolaires de cette époque. Leur lecture met en évidence deux matrices argumentatives opposées en ce qui concerne la définition de l'identité nationale. La première est largement présente dans les manuels écrits par les auteurs proches des républicains au pouvoir. La seconde est essentiellement diffusée dans les manuels en usage dans les écoles catholiques qui continuent à socialiser une partie non négligeable de la population enfantine¹⁴.

Adhérent à une conception optimiste et rationnelle de la nature humaine, les auteurs des principaux manuels en usage dans les écoles publiques (notamment Paul Bert, Ernest Lavisse, Paul Janet, Charles Schuwer...) revendiquent une conception contractualiste de la société qui trouve son pendant dans une définition artificialiste de l'identité nationale. L'école occupe dans un tel modèle une place centrale : c'est elle qui permet à l'individu-citoyen de prendre conscience de la "*communauté imaginaire*" (pour reprendre l'expression de B. Anderson) qui le lie à ces concitoyens. La représentation de la vie sociale et nationale défendue dans ces livres scolaires est complexe : elle associe un fondement sociétal¹⁵ à une finalité communautaire¹⁶. Ce processus de

13. Baczko (B.), *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Payot, 1984, p. 8.

14. Ces développements s'appuient sur notre thèse, *La citoyenneté au miroir de l'école républicaine et de ses contestations*, Thèse pour le doctorat en Science politique, multigr., Université Paris I, 1991.

15. Nous reprenons ici l'opposition classique formulée par F. Tönnies. Précisons que le fondement sociétal trouve dans le primat accordé, par les auteurs républicains, à la volonté individuelle et au contrat sa figure argumentative essentielle.

16. La promotion d'une solidarité diffuse entre les membres de la communauté nationale et le développement d'un sentiment subjectif d'appartenance sont au cœur de cette finalité communautaire.

“communalisation”¹⁷ politique se révèle particulièrement dans la définition que ces auteurs donnent de la notion de fraternité :

*“Je comprends maintenant, sans que tu me l’expliques, ce que veut dire le troisième mot : Fraternité. C’est que tous les habitants d’un pays, égaux et libres, fils de la même mère, qui est la patrie, sont frères et doivent s’aimer comme des parents.”*¹⁸

*“Mais quelles que soient les difficultés qui s’attachent au développement de la fraternité parmi les hommes, la fraternité n’en est pas moins nécessaire. La Révolution ne sera véritablement accomplie que le jour où la fraternité unira tous les citoyens par les liens de l’amour.”*¹⁹

Ces deux citations témoignent de “la logique indéfiniment inclusionnaire”²⁰ au sein de laquelle les auteurs républicains pensent la question de l’identité nationale. La fraternité ne connaît pas en théorie de limite. Ne l’envisageant pas comme une conséquence de l’inscription de l’individu dans les groupes primaires qui le situent, les auteurs républicains en font le résultat d’une volonté d’association que l’école conforte. La référence à la métaphore familiale pour définir la communauté nationale ne doit pas nous induire en erreur. Une telle analogie, utilisée en raison de son efficacité pédagogique, ne provoque pas une confusion entre la communauté nationale et un groupe ethnique donné. Au contraire, une conception artificialiste de la nation s’affirme clairement dans ces manuels. Rejoignant la définition contemporaine d’Ernest Renan, la plupart des manuels en usage dans les écoles publiques aborde la question de l’identité nationale dans une perspective volontariste. La Patrie se définit alors comme une communauté culturelle manifestant un choix politique :

*“Le mot patrie veut dire la terre de nos pères. Ce qui nous fait membres d’une même patrie, c’est, d’abord, en effet, d’habiter entre les mêmes frontières, dans un pays depuis longtemps occupé et cultivé par nos ancêtres. Parler la même langue, avoir le même passé historique et les mêmes intérêts, avoir à peu près les mêmes croyances et les mêmes mœurs, obéir au même gouvernement, être soumis aux mêmes lois, tout cela fait l’unité de la patrie. Ces conditions ne sont pas toujours réunies : on peut, par exemple, parler allemand ou basque, avoir des habitudes et des religions différentes, et être pourtant d’excellents français. Mais ce qui est essentiel pour que la patrie soit une et forte, c’est qu’il y ait entre tous ses enfants communauté de sentiments et de volonté. On est de la patrie qu’on aime et dont on veut être.”*²¹

17. Rappelons que, pour Max Weber, le concept de “communalisation” définit “une relation sociale lorsque, et tant que, la disposition de l’activité sociale se fonde (...) sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d’appartenir à une même communauté.”, dans Weber (M.), *Economie et société*, t. 1, Paris, Plon, 1971 [1ère éd. 1922], p. 41, souligné par l’auteur.

18. Mabileau (L.), *Cours d’instruction civique*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1883, p. 32.

19. Compayré (G.), *Eléments d’instruction morale et civique*, Paris, Librairie P. Delaplane, 1883, p. 135.

20. Leca (J.), “la citoyenneté...”, *op. cit.*, p. 488 et sq.

21. Marion (H.), *Devoirs et droits de l’homme*, Paris, Librairie d’Education de la Jeunesse, 1883, pp. 54-55.

*“Tout homme a une patrie. La patrie est la terre des pères ; mais elle est avec cela une association d’hommes unis ensemble, non par la communauté de la race et du langage, mais par la communauté de certains sentiments, de certaines idées, et de certaines volontés. Cette communauté, maintenue dans le présent, en vue de l’avenir, par le consentement des citoyens, a ses racines dans le passé, c’est-à-dire dans l’histoire de la Nation.”*²²

Le travail sur les mots est ici particulièrement intéressant. Partant d’une conception naturaliste de la Patrie (définie comme la terre de nos pères...), ces définitions aboutissent *in fine* à faire de la volonté des citoyens le fondement et la condition de l’unité nationale. C’est la reconnaissance mutuelle par l’ensemble des citoyens d’une appartenance à une communauté de valeurs qui fonde l’intégration nationale. Les particularités religieuses ou sociales sont progressivement écartées par le travail de définition de l’identité nationale républicaine. Ce dernier fait de l’affirmation de l’individu et de sa volonté d’adhérer à la Nation l’élément essentiel de l’identité nationale. Ce qui rend identique est ici la volonté de partager avec d’autres une communauté de sentiments. La religion, la langue, l’appartenance ethnique ne sont plus considérées comme les facteurs décisifs de la construction nationale. Au terme de ces chapitres consacrés à la Patrie et à la Nation, les auteurs républicains optent pour une définition ouverte de l’identité nationale. L’identité française promise ne résulte pas d’une insertion préalable du citoyen français dans une ethnie dont il hériterait l’identité mais procède d’un processus volontaire d’identification et d’orientation de son action. A une conception structurelle de l’identité nationale - que nous retrouverons défendue dans la majorité des manuels en usage dans les écoles catholiques -, les auteurs républicains préfèrent une conception culturelle et politique²³ moins rigide, moins particulariste et également moins exclusive. Cette construction permet de comprendre que ces auteurs rapprochent l’État et la Nation. Pour eux, l’identité nationale est ce qui concerne l’État-Nation dans sa totalité et s’affirme contre les identités périphériques dont elle concurrence l’expression politique.

Du côté de l’enseignement catholique, l’identité nationale n’est pas associée à l’État mais à l’Église catholique qui en constitue le seul fondement légitime.

22. Liard (L.), *Morale et enseignement civique*, Paris, Librairie L. Cerf, 1883, p. 100.

23. Sur cette opposition culture/structure, voir Badie (B.), “Communauté, individualisme et culture”, dans Birnbaum (P.), Leca (J.) (dir.), *Sur l’individualisme. Théories et méthodes*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1986, p. 112. Ernest Gellner établit quant à lui une relation inverse entre ces deux concepts théoriques qu’il emprunte à l’anthropologie. Dans une société “primitive” très structurée (où, par exemple, le rôle de chaque individu est prédéterminé par la structure de parenté), la vie sociale n’a pas besoin d’une culture développée pour assurer une communalisation efficace. L’identité politique de l’individu lui est alors procurée et garantie par la structure de la communauté primaire. À l’inverse, dans les “sociétés modernes”, la multiplication des échanges et des relations sociales nécessite une culture plus développée afin d’assurer une insertion plus exigeante. La culture nationale domine alors la société et fournit à l’individu une identité politique qui ne dérive plus de son appartenance communautaire initiale. Cf. Gellner (E.), “Nationalism”, dans *Thought and change*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1964, pp. 153-157.

me. Le critère d'identification nationale retenu par les manuels en usage dans cet enseignement assure à la fois l'unité de la Nation et sa pérennité. Pour les élites catholiques, très largement relayées par la majorité des desservants et des éducateurs catholiques, la religion catholique peut seule servir de marqueur identitaire permanent. Revenant systématiquement sur ce thème, cette littérature établit une équation fondamentale entre l'identité de la société française et le catholicisme. Ce dernier dote la Nation française d'une identité substantielle et immuable. *"Fille aînée de l'Église"*, la France a été au cours de son histoire forgée par la civilisation chrétienne. Elle s'identifie, en conséquence, naturellement à cette culture et ne saurait lui être infidèle. L'identité nationale et l'identité catholique fusionnent. On ne peut toucher à l'une sans atteindre l'autre :

*"Qu'on le veuille ou non, l'Église catholique à Reims a baptisé les Francs et la nationalité française est née dans les champs de Tolbiac. Les évêques ont été ses initiateurs. Les moines et le clergé ses instituteurs."*²⁴

Dans cette perspective, l'école perd sa vocation à l'intégration : elle se borne à enseigner le respect des valeurs issues de l'Évangile. Le système scolaire reste sous le contrôle de l'Église gardienne de l'identité nationale. La défense de cette dernière se confond avec celle du catholicisme. Les manuels de morale en usage dans les écoles catholiques témoignent largement de cette confusion :

*"Tout cela, aussi bien que le sol sur lequel nous sommes établis, représente ce qu'on pourrait appeler le corps et les organes de la Patrie ; mais la Patrie a aussi une âme, et cette âme est plus précieuse que tout le reste. Cette âme fait sa grandeur, sa force et sa vertu. J'entends, mes chers enfants, par ces mots, l'âme de la Patrie, l'âme de notre France ; j'entends tout cet ensemble de croyances religieuses, de vertus morales, de nobles efforts, de bons exemples, que nous ont légués nos ancêtres, en ajoutant chacun quelque chose à ce glorieux patrimoine (...) La civilisation Française s'est organisée sous l'influence et par le dévouement de l'Église, et la France n'est pas une enfant trouvée sans passé ni sans origine. C'est cette même personne qui a grandi et s'est développée depuis douze cents années..."*²⁵

Cette définition qui recourt au vocabulaire organiciste et qui revêt des accents barrésiens, met en évidence une conception naturaliste de l'identité nationale qui fixe le citoyen français comme étant celui qui a hérité de ses ancêtres la culture nationale (i.e. catholique). En réfutant les valeurs universalistes dont sont porteurs les discours scolaires républicains, les auteurs de ces manuels considèrent que la nation française ne saurait se référer qu'au passé hérité de la civilisation chrétienne avec laquelle elle s'identifie et qui

24. Cet extrait de discours a été rédigé par un conseiller général de la Manche. Cf. Foisil (H.), *La question de la liberté de l'enseignement et le péril maçonnique*, Avranches, 1900, p.56.

25. Rondelet (A.), *Manuel chrétien d'instruction civique*, Paris, L. Vivès, 1882, p. 11-13, souligné par l'auteur. Voir également, Loth (A.), *Le petit livre du jeune citoyen*, Paris, Société Générale de Librairie Catholique, 1884, p. 25 et Abbé L. Bailleux, Abbé V. Martin, *Nouveau manuel d'enseignement moral et d'enseignement civique*, Paris, Mazeau, 1882, p.119.

constitue le caractère commun à tous ses habitants et, en conséquence, leur identité nationale. Le catholicisme n'est pas simplement une religion, c'est une identité que la Nation doit préserver. L'appartenance à la communauté religieuse (i.e. à l'Église), perçue comme un organisme naturel rassemblant les hommes en collectivité (et donc les croyants en français), limite la capacité à l'assimilation de la Nation. Cette dernière est alors conçue comme une entité structurelle à vocation "exclusionnaire". A l'inverse des auteurs républicains, les auteurs catholiques mettent tout le poids de leur définition sur le versant déterministe de l'idée nationale et privilégie l'enracinement de l'identité nationale dans une histoire dont l'Église constitue le centre et assure la permanence. La France est assimilée à une communauté organique établie sur l'identité substantielle de "ceux qui s'aiment" et "se comprennent"²⁶ parce qu'ils communient dans le même espace sacré. L'enseignement catholique ainsi que la résistance prônée contre l'école publique²⁷ ont pour objectif de protéger cette identité dénaturée par la laïcité. La mobilisation sociale qui accompagne cette lutte engendre un véritable catholicocentrisme. Dans l'acception qui sera donnée à ce terme, il consiste à ériger l'adhésion aux valeurs propres au catholicisme en condition exclusive d'accès au statut de citoyen français. Confondue avec la civilisation chrétienne, l'identité française est alors censée se reproduire à l'identique dans le temps. La position catholique manifeste au fond le refus de penser l'identité nationale dans des limites qui soient historiquement et culturellement variables. Pour les élites catholiques, l'identité nationale est une donnée anthropologique et naturelle : elle s'enracine dans la constitution religieuse de l'homme. Telle est la toile de fonds sur laquelle se joue, dans la France de la fin du XIX^e siècle, la détermination de l'identité nationale. Les modèles et les valeurs évoqués sont toutefois parcourus de tensions internes et de contradictions. Plus important encore est le caractère daté de ces modèles : la construction normative de l'identité nationale varie dans le temps. Il ne saurait être question de suivre, de façon exhaustive, l'évolution des modèles repérés. C'est de l'état actuel du débat que nous allons maintenant traiter.

L'IDENTITÉ NATIONALE EN DÉBAT(S) : MAASTRICHT

L'identité nationale fait à nouveau, depuis peu, l'objet de discussions animées dans les milieux politiques français et européens. Ce regain d'actualité reflète le début d'une nouvelle période de conflits autour de la définition de l'identité nationale. La perspective d'une Europe politique renforçant progressivement ses moyens d'action oblige les acteurs politiques à reformuler leurs conceptions de l'identité nationale. Les débats qui entourèrent, en 1992, la ratification du traité de Maastricht constituent un point d'observation privilégié pour étudier ce travail de reformulation. Il paraît utile de tracer, à

26. Cf. Tönnies (F.), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Retz, Coll. Les Classiques des Sciences Humaines, 1977 [1^{ère} édition 1887].

27. Sur ce point, voir Déloye (Y.), *La citoyenneté...*, op. cit.

nouveau, la carte des points de vue qui opposent ceux qui entendent fixer le contenu et les frontières de l'appartenance nationale²⁸. Trois modèles argumentatifs se dessinent à la lecture des débats parlementaires et des articles de presse consacrés au projet de révision constitutionnelle nécessaire à la ratification du traité de Maastricht²⁹.

Le premier modèle est proche du modèle catholicocentrique observé à la fin du XIX^e siècle. Ce modèle qui tente d'identifier le destin national de la France avec celui de la civilisation chrétienne est aujourd'hui défendu principalement par des acteurs politiques proches de l'extrême-droite. Faute d'une représentation parlementaire importante, le Front National fera de la fête de Jeanne d'Arc une tribune où s'exprimera clairement la conception de l'identité nationale défendue par Jean-Marie Le Pen. Lors de son discours du 1er mai, le leader nationaliste considère que l'identité catholique de la société française - identité que résume à elle seule la figure de Jeanne d'Arc - est constitutive de son identité nationale. Cette dernière ne saurait s'émanciper du référent religieux qui historiquement la constitue :

*“Il y a, dans la Constitution réelle, vivante, spirituelle et charnelle de notre pays, des valeurs qui échappent à la détermination des vivants parce que la France n'appartient pas seulement à ceux qui y vivent et qui y sont nés, mais aussi à ce milliard d'hommes et de femmes qui, avant nous, y sont nés, et vis-à-vis desquelles nous sommes comptables du bien commun et d'abord bien sûr, de l'indépendance de la patrie et de la souveraineté du peuple.”*³⁰

Réhabilitant l'opposition établie par M. Barrès et C. Maurras entre le pays réel et le pays légal, J.-M. Le Pen juge que la ratification du traité de Maastricht constitue *“un crime contre la Nation”*. Le discours du Front National privilégie une acception fermée de l'identité nationale : le catholicisme demeure le caractère clôturant cette identité essentialiste. Quelques mois plus tard, lors d'une cérémonie sur le parvis de la cathédrale de Reims, J.-M. Le Pen prononcera un serment très significatif de cette orientation :

«Réunis en ce haut lieu sacré de la patrie, symbole de sa fondation, de son

28. Il n'est pas possible de résumer en quelques pages l'ensemble des positions adoptées au cours du débat parlementaire de 1992. Les trois modèles proposés doivent être simplement considérés comme des constructions idéales (au sens de M. Weber) permettant de réduire la complexité du débat. Le repérage opéré ici n'a donc pas de statut exhaustif et définitif et devra être complété par une étude plus ambitieuse qui, loin de se limiter à l'espace politique, devrait analyser la pluralité des espaces sociaux où se déterminent concurremment le contenu de l'identité nationale.

29. Notre étude se basera sur le dépouillement des débats parlementaires publiés au *Journal Officiel* de la 9^e législature. Ont été retenus les discussions à l'Assemblée Nationale des 6, 7, 8, 12 et 13 mai 1993, des 1er, 19, 20 et 24 juin 1993, du 3 juillet 1993 ainsi que les débats du Sénat des 3, 11, 12 et 17 juin 1993. L'étude porte également sur la lecture des principaux ouvrages publiés en référence à ce débat (P. Séguin, M.-F. Garraud, P. de Villiers...) ainsi que celle de la presse nationale contemporaine du débat.

30. *Présent*, 7 mai 1992. Dans le même discours, J.-M. Le Pen déclare : *“C'est elle [Jeanne d'Arc] qui, (...), a conduit le Dauphin se faire sacrer à Reims et devenir le roi Charles VII, là-même où, 900 ans auparavant, Clovis, chef des Francs, avait, en se faisant baptiser avec ses guerriers par l'évêque Rémy, jeté les bases de la nation française.”*

enracinement et de sa pérennité, nous jurons de défendre les libertés des citoyens, nous jurons de défendre l'intégrité de notre territoire, nous jurons de défendre la souveraineté nationale de notre patrie et d'exiger pour ceux qui auront trahi le jugement et le châtement de leurs actes. »³¹

La défense de l'identité nationale menacée par "le mondialisme" suppose donc de rappeler prioritairement l'enracinement catholique de la société française.

Le modèle d'appartenance à la Nation française, tracé ci-dessus, est largement concurrencé par deux autres modèles argumentatifs. Il est intéressant de noter que l'ancien modèle républicain occupe aujourd'hui une position intermédiaire entre un pôle exclusionnaire défendu particulièrement par le Front National et un pôle inclusionnaire. La position de certains acteurs politiques tend, en effet, à naturaliser le modèle républicain apparu à la fin du XIX^e siècle et à le transformer en un modèle rendant l'intégration nationale plus difficile. Le discours de P. Séguin illustre bien ce glissement. Pour le député d'Epinal, la ratification du traité de Maastricht met en péril la "communauté de destin"³² française. Elle contredit l'existence de "ces réalités nationales dont les mouvements ne nous paraissent parfois imperceptibles que parce qu'ils appartiennent à la très longue durée"³³. "(...) la nation - précise le député R.P.R. - cela ne s'invente pas ni se décrète, pas plus que la souveraineté"³⁴. En prononçant cette formule, P. Séguin énonce son refus de considérer la nation comme le résultat d'une démarche politique volontariste et artificialiste. "La nation française est une expérience multiséculaire"³⁵. L'histoire (notamment l'épisode républicain) est ici mobilisée pour limiter les capacités d'évolution de l'identité nationale. Cette dernière doit moins rester fidèle à une essence (position du Front National) qu'à une histoire longue qui l'inscrit durablement dans un registre fixe :

*"La nation (...) est quelque chose qui possède une dimension affective et une dimension spirituelle. C'est le résultat d'un accomplissement, le produit d'une mystérieuse métamorphose par laquelle un peuple devient davantage qu'une communauté solidaire, presque un corps et une âme. Certes, les peuples n'ont pas tous la même conception de la nation (...) Mais toutes les nations se ressemblent quand même et nulle part rien de durable ne s'accomplit en dehors d'elle."*³⁶

31. *Présent*, 7-8 septembre 1992. Présentant ce discours, le journaliste de *Présent* résumera ainsi les propos de J.-M. Le Pen : "Dans son discours, Jean-Marie Le Pen a constamment fait référence aux grandes batailles de l'Histoire de France, aux rois et aux héros qui ont façonnés notre pays, à Clovis - "première image du chef" - dont le baptême a été en même temps celui de notre nation".

32. Discours de P. Séguin soulevant une exception d'irrecevabilité du projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale, le 5 mai 1992. Cf. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 864.

33. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 866.

34. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 867.

35. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 869.

36. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 867.

Produit de l'histoire, la nation et son identité échappent, dans ce discours, à l'évolution du temps et trouvent dans le passé un élément d'enracinement essentiel. Au fil du temps, l'identité nationale prend une consistance propre qui lui permet de s'objectiver et de s'imposer aux acteurs. Ce discours tend à naturaliser l'expérience républicaine au départ largement artificielle. En se faisant le défenseur d'un modèle d'appartenance nationale qui sans être totalement essentialiste débouche sur une conception fermée de l'identité nationale, P. Séguin tente de s'assurer une position politique originale dans l'espace politique français³⁷.

Un dernier modèle dominant peut être repérer dans ce débat. Il occupe une position équivalente à la position occupée par le modèle républicain au XIX^e siècle. Il s'agit d'une conception de l'identité nationale qui reste ouverte aux évolutions culturelles et historiques. Sans ouvertement souhaiter la dissolution de l'identité nationale française dans une identité européenne en voie de définition, certains acteurs politiques, souvent proches du Parti Socialiste alors au pouvoir, considèrent que l'identité française est compatible avec la perspective européenne. Elle trouve même dans cette dernière un aboutissement logique. Telle est, en particulier, l'opinion de P. Bérégoz qui, en ouverture du débat parlementaire, espère que les députés ne sacrifieront pas "*l'avenir au nom d'une conception frileuse de la nation*"³⁸. Pour le Premier ministre socialiste, il convient de ne pas envisager l'identité nationale comme une donnée anthropologique et naturelle : l'identité est un construit historique. "*L'Europe est son avenir*"³⁹. Refusant de se réfugier dans le passé, de faire de l'histoire une prison pour l'identité nationale, P. Bérégoz défend un "*patriotisme d'ouverture*". Afin de justifier sa position, il cite la célèbre phrase de V. Hugo, où le poète plaide en faveur des Etats-Unis d'Europe⁴⁰. L'identité nationale reste alors au cœur des "*lutttes historiques*". Le contexte

37. Position qu'il partage avec M.-F. Garraud. Cf. Garraud (M.-F.), Séguin (P.), *De l'Europe en général et de la France en particulier*, Paris, Le Pré aux Clercs, 1992, notamment p. 157 sq. A la page 126 de ce livre, J. Faizant illustre le chapitre consacré à l'identité nationale par un dessin représentant Jeanne d'Arc peinée de voir son interlocuteur - un bureaucrate européen - lui demander son identité en ces termes : "*Jane who ?*". L'argument développé par P. Séguin et M.-F. Garraud se retrouve dans d'autres interventions parlementaires, notamment celles de P. Clément (U.D.F.) et N. Catala (R.P.R.). Cette position est plus sérieusement menacée par l'entreprise politique de P. de Villiers (U.D.F.) qui prétend lui aussi être le porte parole d'une identité nationale menacée par la construction européenne. Voir notamment son discours à l'Assemblée nationale du 18 juin 1992 et son livre *Notre Europe sans Maastricht*, Paris, Albin Michel, 1992.

38. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 837.

39. *Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 840. La formule complète, empruntée à F. Mitterrand est la suivante : "*Parce que la France est notre patrie, l'Europe est notre avenir*".

40. *Idem*. A la suite de cette citation, R.-A. Vivien, député R.P.R., se lève et s'exclame : "*Pauvre France*". Quelques instants plus tôt, un autre député d'opposition - F. Delattre - s'était insurgé en ces termes : "*Quelle enflure !*". La conception évolutive de l'identité nationale - défendue par P. Bérégoz - se retrouve dans les discours de la plupart des leaders politiques socialistes qui interviendront lors de ce débat. L. Fabius considère ainsi que c'est le consentement mutuel qui fondera l'unité et l'identité européenne (*Journal Officiel*, 6 mai 1992, p. 932). Dans le même sens, voir les interventions d'A. Zeller et de D. Cacheux (*Journal Officiel*, 7 mai 1992, respectivement p. 958 et p. 968).

politique tend cependant à restreindre sensiblement la portée de ce patriotisme d'ouverture : le traité de Maastricht institue une citoyenneté politique qui permet de "fermer" l'Europe aux étrangers venant de pays extérieurs à la Communauté européenne.

Les fragments de l'identité nationale que nous avons rassemblés ne permettent pas d'isoler une représentation unique de l'identité nationale. "*Moment d'histoire figée*" (O.Bauer), l'identité nationale ne peut pas être appréhendée indépendamment des luttes qui opposent ceux qui entendent contradictoirement en fixer le contenu. Les critères qui la définissent ne sont pas donnés une fois pour toute, ce sont - au contraire - des constructions politiques. Faut-il alors considérer que le concept d'identité nationale est un "*concept creux*"⁴¹ ? L'indétermination normative du concept manifeste certes l'existence d'un débat concernant les manières d'éprouver et d'organiser l'appartenance nationale. La façon dont on "remplit" la notion a cependant des conséquences concrètes déterminantes sur l'admission à la citoyenneté. Derrière la querelle de mots et les luttes de classement que nous avons mentionnées, c'est la capacité de l'identité nationale à accueillir l'altérité qui est posée.

41. Voutat (B.), *Espace national...*, op. cit., p. 410.